



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE
46400 ST MEDARD DE PRESQUE - Lot

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Prèsque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alain CONNE, Maire.

Sont présents : Alain CONNE, Christian LAGARRIGUE, Jean-Pierre JAMMES, Sébastien MAILLOT, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC, Yvette PONCIE, Eric TOUMAZOU (pouvoir à Jean-Pierre JAMMES)

Absentes excusées : Isabelle GINSON, Nathalie MARCENAC

Est désigné secrétaire de séance : Sébastien MAILLOT

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 Janvier 2019.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé :

Vote C.A. 2018 Commune / Eau / Assainissement

Vote des 3 taxes

Vote B.P. 2019 Commune / Eau / Assainissement

Subventions 2019 associations

Adoption RPQS 2018

Questions diverses

VOTE C.A. 2018 – BUDGET COMMUNE/EAU/ASSAINISSEMENT

Conjointement avec Mme GOYETCHE, receveur municipal à la Trésorerie de Saint-Céré, Mme PONCIE présente les Comptes Administratifs 2018 de la Commune, du service de l'Eau et de celui de l'Assainissement, tous 3 conformes à leurs Comptes de Gestion 2018 respectifs.

- Le C.A. de la Commune fait ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 51.301,11 euros et un déficit d'investissement cumulé de 96.329,86 euros.

M. le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle. Le C.A. de la Commune est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Le C.A. du service de l'Eau fait ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 13.867,94 euros et un excédent d'investissement cumulé de 89.162,33 euros.

M. le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle. Le C.A. du service de l'Eau est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Le C.A. du service Assainissement fait ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 14.330,33 euros et un excédent d'investissement cumulé de 35.417,40 euros.

M. le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle. Le C.A. du service de l'Assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition pour l'année 2019. Pour cela, il donne lecture de l'état des notifications de ces taux et des bases d'imposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019. Le coefficient de variation sera donc de **1,000000**.

Les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation **6.65 %**
- Foncier bâti **12.51 %**
- Foncier non bâti **154.62 %**

Le produit fiscal attendu est de **51.533 €**.

VOTE B.P. 2019 – BUDGET COMMUNE/EAU/ASSAINISSEMENT

Conjointement avec Mme GOYETCHE, receveur municipal à la Trésorerie de Saint-Céré, M. le Maire présente les Budgets Primitifs 2019 de la Commune, du service de l'Eau et de celui de l'Assainissement.

- Le B.P. de la Commune s'équilibre (dépenses = recettes) en fonctionnement à hauteur de 188.786,11 euros et en investissement à hauteur de 290.173,05 euros.

3 nouvelles opérations d'équipement viennent s'ajouter à celles de l'année 2018 : le columbarium (budgétisé à hauteur de 8.000 euros), l'adressage (budgétisé à hauteur de 9.000 euros) et la restauration du petit patrimoine (budgétisée à hauteur de 15.000 euros, notamment pour la mise en valeur de l'ancien lavoir).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le budget Commune ainsi présenté.

- Le B.P. du service de l'Eau s'équilibre (dépenses = recettes) en fonctionnement à hauteur de 46.150 euros et en investissement à hauteur de 120.664,09 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le budget du service de l'Eau ainsi présenté.

- Le B.P. du service de l'Assainissement s'équilibre (dépenses = recettes) en fonctionnement à hauteur de 38.321,62 euros et en investissement à hauteur de 59.794,40 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le budget du service de l'Assainissement ainsi présenté.

SUBVENTIONS 2019 ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose, pour 2019, d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations de la Commune :

- Société de chasse 85 €
- Association « Les St Médard de Presque » 350 €
- Comité des fêtes 700 €

Associations hors commune :

- Adil 50 €
- Spéléo club de St Céré 100 €
- Association Entraide 75 €
- Association « Les St Médard de France » 92 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADOPTION RPQS 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion préparatoire à la tenue du bureau de vote en vue des prochaines élections européennes du 26 Mai prochain se tiendra début Mai.
- La Commission d'adressage se réunit régulièrement et ses travaux préparatoires se poursuivent à bon rythme.
- La livraison et la mise en place du columbarium sont programmées pour la fin de ce mois.
- La pose des garde-corps et la signalétique horizontale doivent être réalisées courant Mai.
- Un avis sur le transfert de compétence eau et assainissement à CAUVALDOR doit être transmis avant le 30 Juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Vu par nous, Maire de la commune de Saint Médard de Presque,

Pour être affiché le 10/04/2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St Médard de Presque, Le 10/04/2019



Le Maire,
Alain CONNE